

2025_08_AC_Jurys_examens_IEP_Master_DPEC

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master « **Droit, Economie, Gestion** » mention « **Direction de projets ou établissements culturels** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sophie DOUDET (MCF)

Suppléant(e) : Nathalie FERRIERE (MCF)

Liste des membres : Christophe TRAINI (PR), Audrey FREYERMUTH (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Roxana NADIM (Chargée des affaires culturelles à Sciences Po Aix), Anne-Lise ROSIER (Directrice de la Fondation Avignon Université), Marc DELHAYE (Chargé d'enseignement)

Semestre 2 et Jury de MASTER 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sophie DOUDET (MCF)

Suppléant(e) : Nathalie FERRIERE (MCF)

Liste des membres : Lucie BERTRAND-LUTHEREAU (PRAG), Fabienne CHAMEROY (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Roxana NADIM (Chargée des affaires culturelles à Sciences Po Aix), Anne-Lise ROSIER (Directrice de la Fondation Avignon Université), Mathieu VABRE (Chargé d'enseignement).

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du Master

Parcours-type Politique culturelle et mécénat (PCM)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sophie DOUDET (MCF)

Suppléant(e) : Delphine CHAZALON (PRAG)

Liste des membres : Rachel JOUBERT (PRAG), Corina GOLGOTIU (PRAG)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Marc DELHAYE (Chargé d'enseignement), Sébastien BALESTRIERI (Chargé d'enseignement), Isabelle GRAS (Chargée d'enseignement), Caroline HENRY (Chargée d'enseignement)

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 24/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "X. Legrain".